

RC-2002-04 Taxe sur les chiens

a. Approbation

- Approuvé le 30 septembre 2002 à l'unanimité par le conseil communal.
- Approbation ministérielle le 7 novembre 2002.
- Arrêté grand-ducal du 28 octobre 2002.
- Publication au Mémorial A N° 40 du 31 mars 2003 page 651

b. Base légale

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988:

c. Relevé des taxes

En vigueur de puis le 1^{er} janvier 2003

25 € pour le premier et le deuxième chien

50 € par chien à partir du troisième chien

